



Marchés publics : procédure adaptée jusqu'à 90.000 € HT

République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

Cahier des charges sommaire pour la réalisation de travaux de voiries et réseaux sur le parking du stade et chemin du Blanc Pays

➤ Finalité des travaux

Après les dégâts causés cet hiver par les inondations il convient de réparer et améliorer le parking du stade et le chemin du Blanc pays et de mieux prendre en compte la gestion du pluvial tant sur le parking que sur la traversée de voie (passage à gué).

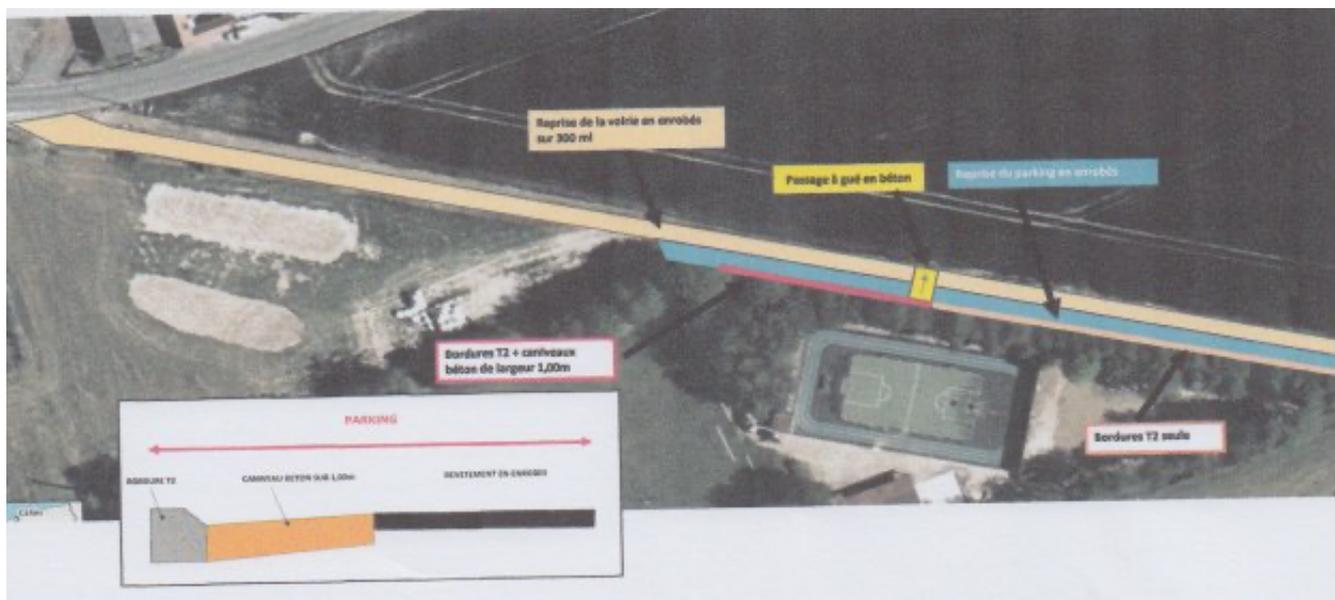
➤ Description des travaux

Pour la réfection du parking cela comprend :

- La mise en œuvre d'une borduration T 2 avec caniveau béton sur environ 45 ml (aux droits des écoulements)
- Sur le reste du linéaire du parking la mise en œuvre de T2 sur environ 90 ml
- La reprise du parking en enrobés noir 0/10 125kgm² après mise en œuvre GNT 0/31.5 (environ 650 m²)

Il convient aussi de réaliser un passage à gué en béton en traversée de voirie avec réalisation d'une cuvette en béton doublement armé.

Enfin il faut reprendre la totalité de la voirie en enrobés sur 300ml environ 0/10 125kgm² et normer le dos d'âne existant (trop haut).



➤ **Mise en œuvre des ouvrages et aménagements**

Elle doit se faire après un diagnostic in situ et la production de plans et/ou croquis cotés (hauteur, linéaire échelle...) illustrant le contenu des travaux et leur impact visuel. Ces documents (plans, croquis.) devront être visés par le maître d'ouvrage avant l'ouverture du chantier.

Pendant toute la durée des travaux le chantier doit être sécurisé dans le respect des normes en vigueur.

➤ **Qualité et référence(s) des matériaux mis en œuvre**

Les références techniques et les caractéristiques des matériaux sont décrites à l'offre.

➤ **Respect des normes**

Les matériaux mis en œuvre, ouvrages et aménagements réalisés doivent répondre aux normes réglementaires et de sécurité en vigueur

L'entreprise ne pourra se prévaloir de la méconnaissance du site quelle peut, avant l'établissement du devis, visiter sur simple demande de RDV en mairie.

